



**PROGRAMMES ÉDUCATIFS
ET DE SENSIBILISATION**
**visant une meilleure connaissance
et protection de l'eau et de la nature**

—
APPEL À INITIATIVES
2022 > 2024

APPEL À INITIATIVES en faveur de programmes éducatifs et de sensibilisation visant une meilleure connaissance et protection de l'eau et de la nature

CONTEXTE

Dans un contexte de changement climatique, d'érosion de la biodiversité, de disparition des zones humides, les actions d'animation et de sensibilisation facilitent la transition écologique, l'adaptation à de nouvelles pratiques et comportements au bénéfice de la nature et de la société, enjeux d'autant plus prégnants au regard du contexte sanitaire vécu ces deux dernières années.

La reconquête durable du bon état des eaux et de la biodiversité passe par une meilleure compréhension des écosystèmes en présence, des rôles des milieux humides souvent méconnus, du fonctionnement des cours d'eau et des nappes souterraines, des interactions et impacts de nos interventions humaines en ville comme en campagne.

Les associations, en mettant en œuvre des actions éducatives et de sensibilisation apportent leur savoir-faire et viennent en appui des politiques publiques au plan local.

C'est pourquoi l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public du Ministère de la transition écologique dont la vocation est de reconquérir la qualité de l'eau et la biodiversité, souhaite mobiliser les initiatives ayant pour objectif de sensibiliser, d'éduquer les jeunes et les adultes sur ces sujets dans le cadre d'opérations qui ne soient pas isolées mais construites dans une programmation à moyen terme permettant aussi la découverte et le partage des connaissances sur les richesses de ce patrimoine commun. **C'est à ce titre qu'elle initie un nouvel appel à initiatives pour les années 2022, 2023 et 2024.**

TERRITOIRE ELIGIBLE

Territoire de compétence de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

BENEFICIAIRES

L'appel à initiatives s'adresse aux structures ayant le statut associatif à but non lucratif, à compétences environnementale et éducative, situées sur le territoire de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

PROJETS ELIGIBLES

Sont éligibles, les programmes d'information, de sensibilisation, d'éducation à la nature et au développement durable :

- d'une durée de trois ans : 2022-2023-2024,
- portant sur l'une ou l'autre thématique principale suivante, en écho aux enjeux du [11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse](#) (atténuation et adaptation au changement climatique, eau et biodiversité, changement de pratiques pouvant être portées par le citoyen vis-à-vis de la pollution diffuse et toxique...) et aux [8 défis territoriaux](#) (plan Rhin vivant...)
- qui se traduisent par des interventions en face à face dans les domaines et champ géographique de compétence de la structure. Pour les associations « têtes de réseau », certaines actions structurantes ne donnant pas lieu à des face-à face mais facilitant le suivi de projet sont éligibles.

Ce programme global d'actions d'animations sera décliné obligatoirement annuellement et structuré selon les thématiques ci-dessus et par public destinataire : un volet dédié aux jeunes et un volet dédié aux adultes

CRITERES D'EXAMEN DES DEMANDES

Les critères qui seront étudiés sont les suivants :

- cohérence des actions, objectifs, cibles, approches,
- pertinence par rapport aux priorités de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- articulation avec l'existant au niveau local,
- budget prévisionnel détaillé par année avec identification des autres financeurs et des charges affectées au projet,
- éventuellement évolution du programme au cours des trois années.

DEPENSES ELIGIBLES

Conformément [au dispositif des aides à l'animation](#) approuvé par délibération n°2018/22 du 11/10/2018 modifié par délibération n°2019/15 du 27/06/2019, le coût de l'action au temps passé est estimé à partir des lettres de missions des personnels affectés à la réalisation de l'action (préparation, organisation, repérage, face-à-face pédagogique) et d'un programme d'actions à réaliser mesurable (nombre de personnes sensibilisées, activités réalisées...).

Le financement porte sur les dépenses de personnel principal nécessaires pour la réalisation des actions et sur les dépenses d'accompagnement.

Ne sont pas éligibles les charges de secrétariat et d'encadrement.

Dans le cas de création de supports pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes pédagogiques, leur financement sera étudié au cas par cas et devra faire l'objet d'une demande d'aide spécifique sur la base du dispositif des aides en matière de sensibilisation, d'éducation, d'information et de consultation du public.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Subvention versée annuellement au cours des trois années 2022-2023-2024, acompte possible chaque année sur demande.

- Taux maximum de 50% des dépenses salariales charges comprises, plafonnées à 315 €/jour/personne. Une base de 100 jours est requise pour la réalisation des actions qui seront assurées par une ou plusieurs personnes.
- Pour les frais d'accompagnement : une subvention forfaitaire de 25 €/jour/personne sera appliquée.

MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Dépôt des dossiers à faire sur la [plateforme RIVAGE](#) accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse www-eau-rhin-meuse.fr

Cette demande d'aide vaut dossier d'appel à candidature.

Elle est à formuler au titre du « 2^{ème} Appel à Initiatives en faveur de programmes éducatifs et de sensibilisation ».

Pour vous accompagner, un guide de remplissage est disponible sur la page d'accueil Rivage.

Procédure spécifique à suivre pour déposer votre dossier de candidature dans Rivage

PROJET → 2EME APPEL A INITIATIVES EN FAVEUR DE PROGRAMMES EDUCATIFS ET DE SENSIBILISATION

THEMATIQUE → ACTIONS D'ANIMATION

DISPOSITIF → MISSION D'ANIMATION

TITRE → PROGRAMME EDUCATIF ET DE SENSIBILISATION

La demande est formulée pour la totalité des 3 années (montant total des travaux), puis déclinée pour chaque année dans les documents à fournir.

ATTENTION : Le dossier de candidature contiendra en particulier les deux annexes jointes au présent règlement (et disponibles au format excel) en lieu et place des deux annexes proposées dans Rivage :

- Annexe 2, tableau de suivi d'activités organisé autour de deux objectifs : « Sensibilisation, information, éducation pour la jeunesse », « Sensibilisation, information, éducation pour les adultes »

- Annexe 3, tableau du détail des actions, listant les animations prévues (titre animation, objectif principal, contenu principal) par objectif et par thématique concernée.

Un accusé de réception attestera de la réception du dossier via Rivage.

CALENDRIER

Du 03/05/2021 au 30/06/2021	Appel à initiatives
30/06/2021	Date limite de dépôt des dossiers dans Rivage
A partir du 30/06/2021	Analyse et sélection des dossiers A l'examen du dossier, des précisions et compléments pourront être demandés.
Entre le 30/09 et le 26/11/2021	Présentation des candidatures reçues à la Commission des aides financières
Au plus tard le 1 ^{er} décembre 2021	Information des porteurs de projets sur la suite donnée à leur candidature

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage notamment à mentionner le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans toute communication en faisant figurer en particulier son logo et s'engage à associer l'Agence de l'eau Rhin-Meuse avant tout bon à tirer dans le cadre de la réalisation de documents, le cas échéant.

MODALITES DE VERSEMENT

Le programme porte sur une durée de trois années. Le délai de réalisation est fixé annuellement au 31 décembre de l'année en cours.

Le versement de l'aide ou du solde de l'aide sera effectué notamment à réception du rapport d'activité de l'association et de tout justificatif au regard du programme éducatif déployé (lettre de mission, tableau de suivi d'activité, état des dépenses...).

DISPOSITIONS GENERALES

- L'instruction ne pourra débuter que si le dossier est complet.
- **Le versement de l'aide ne constitue pas un droit acquis et peut donner lieu à réfaction.**
- La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire fixée à 2,9 M€ ou encore l'intérêt du projet.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, contact auprès de Marie-Noëlle WIRTZ // 03 87 34 48 10
marie-noëlle.wirtz@eau-rhin-meuse.fr

Maitre d'ouvrage

MISSIONS D'ANIMATION 2024

ANNEXE 2 / TABLEAU DE SUIVI D'ACTIVITE

OBJECTIF 1 : Actions de sensibilisation majoritairement à destination	REALISATION											
	INDICATEURS (indicateur de moyen ou d'activité + valeur)	COMMENTAIRES	Nb jours ou tâches prévisionnels (répartition par personnel à titre				Réalisation (%, O/N)	Nb de jours ou tâches réels				COMMENTAIRES
			y	z	w	t		y	z	w	t	
Mission 1-1 Atténuation et adaptation au changement climatique												
Mission 1-2 Changement de pratiques/pollution diffuse												
Mission 1-3 Eau et Biodiversité												
			0	0	0							
			0									

OBJECTIF 2 : Actions de sensibilisation majoritairement à destination	REALISATION											
	INDICATEURS (indicateur de moyen ou d'activité + valeur)	COMMENTAIRES	Nb jours ou tâches prévisionnels (répartition par personnel à titre				Réalisation (%, O/N)	Nb de jours ou tâches réels				COMMENTAIRES
				z		t		0	z			
Mission 2-1 Atténuation et adaptation au												
Mission 2-2 Changement de pratiques/pollution diffuse												
Mission 2-3 Eau et Biodiversité												
			0	0								
			0									

OBJECTIF 3 : Intitulé - (exclusivement pour les têtes de réseau)	REALISATION											
	INDICATEURS (indicateur de moyen ou d'activité + valeur)	COMMENTAIRES	Nb jours ou tâches prévisionnels (répartition par personnel à titre				Réalisation (%, O/N)	Nb de jours ou tâches réels				COMMENTAIRES
					w			NOM PRENO M 1	NOM PRENO M 2	NOM PREN OM 3	NOM PRENO M 4	
Mission 3												
			0									
			0									

PREVISIONNEL

REALISE

TOTAL nb de jours/ou tâches par poste :

0	0	0	0
---	---	---	---

--	--	--	--

le maitre d'ouvrage

(signature et cachet)

TOTAL du nb de jours ou tâches Objectifs:

0

--

**Maître d'ouvrage porteur de l'animation
MISSIONS D'ANIMATION**

ANNEXE 3 / DETAIL DES OBJECTIFS

intitulé de OBJECTIF 2 Actions de sensibilisation majoritairement à destination des adultes (à reporter en annexe 2, tableau de suivi des activités)

Objectif général	
Objectif 2022	
Plus value apportée par l'action d'animation	
Localisation	
Contexte	
Description des missions d'animation (M01-1, M01-2, etc.)	<p><u>LISTE DETAILLEE DES ANIMATIONS par thématique concernée (Dans la demande d'aide, joindre toute pièce jugée utile - durée, déroulement de l'animation, contenus...)</u></p> <p>Mission 2- 1 Atténuation, adaptation au changement climatique, 25 jours - Rencontre/information enseignants, 1 formation BPJEPS, - 3 tables rondes, 5 conférences/tout public ...</p> <p>Mission 2- 2 Changement de pratiques/pollution diffuse, 30 jours - 4 ateliers de "Fabrication produits respectueux environnement", - jardinage au naturel, 10 séances ateliers/tout public ...</p> <p>Mission 2- 3 Eau et Biodiversité, 50 jours - 15 sorties guidées/tout public ...</p>

SUIVI DE L'ACTION													
Indicateurs de moyens et d'activité		Estimation nombre de personnes sensibilisées, temps de préparation/évaluation et temps de face à face, bilan, liste détaillées des interventions (tableau de bord)											
CALENDRIER DE REALISATION													
Mission 2-1	2022	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Mission 2-2	2022	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

intitulé de OBJECTIF 2 Actions de sensibilisation majoritairement à destination des adultes (à reporter en annexe 2, tableau de suivi des activités)

<i>Objectif général</i>													
2023													
Plus value apportée par l'action d'animation													
Localisation													
Contexte													
Description des missions d'animation (M01-1, M01-2, etc.)													
SUIVI DE L'ACTION													
Indicateurs de moyens et d'activité		Estimation nombre de personnes sensibilisées, temps de préparation/évaluation et temps de face à face, bilan, liste détaillées des interventions (tableau de bord)											
CALENDRIER DE REALISATION													
Mission 2-1	2023	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Mission 2-2	2023	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

intitulé de OBJECTIF 2 Actions de sensibilisation majoritairement à destination des adultes (à reporter en annexe 2, tableau de suivi des activités)

Objectif général													
Objectif 2024													
Plus value apportée par l'action d'animation													
Localisation													
Contexte													
Description des missions d'animation (M01-1, M01-2, etc.)													
SUIVI DE L'ACTION													
Indicateurs de moyens et d'activité	Estimation nombre de personnes sensibilisées, temps de préparation/évaluation et temps de face à face, bilan, liste détaillées des interventions (tableau de bord)												
CALENDRIER DE REALISATION													
Mission 2-1	2024	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Mission 2-2	2024	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre